

FLASH SPECIAL COVID-19 n°35

15 mai 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent
COVID-19 >>> www.uriopss-bfc.fr

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :
Recueil de vos préoccupations >>> [Questionnaire](#)

NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale

c.serre@uriopss-bfc.fr - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)

contact@uriopss-bfc.fr

REUNIONS ARS / FEDERATIONS DU 15 MAI 2020



Présents ARS : PIERRE PRIBILE--ANNE-LAURE MOSER- RACHEL BLANC

Fédérations : FHF MUTUALITE FRANÇAISE BOURGUIGNONNE FHP FEHAP FNEHAD SYNERPA - URIOPSS

Point de situation :

Lente décrue sur le secteur hospitalier. Très peu de nouveaux cas dans le secteur médico-social Si une carte était publiée cette semaine, la BFC serait en vert. Les systèmes d'informations sont opérationnels depuis mercredi. Le système d'assurance maladie peut identifier et suivre les cas contact. C'est une période de montée en charge des tests. L'Ars met en place le système de suivi des personnes cas contact qui sont en isolement. L'objectif est de tenir dans la durée.

Secteur personnes âgées et personnes handicapées

Mutualité MFBSSAM : **Plan de retour d'activités secteur PH** : consignes nationales mais existe-t-il des consignes adaptées pour la région ? Faut-il retourner les plans lorsque les ESMS sont uniquement du ressort du CD ?

Réponse ARS : principe de confiance : les ESMS savent gérer et ont connaissance des personnes accompagnées, de leur métier, de leurs spécificités locales...

Versant personnes âgées : Les transmissions à l'ARS ne sont pas automatiques pour le secteur personnes âgées. Le suivi sera plus particulièrement attentif sur les reprises d'admission.

Les Conseils Départementaux sont sur la même logique a priori

LOGIQUE DE CONFIANCE par de Contrôle Systématique a priori

Synerpa : retour au calme dans établissements

Travail sur le déconfinement progressif : retour en famille- reprise animation Les admissions ont repris. Le Financement accueil temporaire pour accueil sortie d'hospitalisation COVID (prise en charge augmentée 90€ maximum/jour)

Question : Le plan de reprise d'activité doit-il obligatoirement être validé par le CVS ?

Réponse ARS : ce serait mieux si possible à distance pour éviter les circulations de personnes dans les Ehpad

Dialogue social prime et Problématiques Ressources Humaines

FHF : prime dans le secteur public

C'est bien que la prime soit versée sur l'ensemble des départements bourguignons et aussi bien dans le sanitaire que le médico-social = attention souci de trésorerie pour les établissements : besoin d'une dotation financière complémentaire. A cela s'ajoute dans les Ehpad des surcoûts et des pertes de recette importants....

Réponse ARS : L'ARS versera rapidement dès qu'elle aura reçu les dotations mais il faut se tenir prêt pour ne pas être retardé par le formalisme

Uriopss :

Dans le contexte sanitaire, social et médico-social, le dialogue social dans les organismes gestionnaires est difficile : absentéisme, maladie, chômage partiel, télétravail, renfort, suractivité.... Beaucoup de cas de figure qui « s'entrecroisent » et qui génèrent des tensions. Dans ce cadre **les tergiversations sur l'octroi d'une prime pour le secteur privé non lucratif ET son périmètre ne facilite pas les choses pour les directions d'établissement**. A cela s'ajoute l'incertitude de son financement pour les ESMS relevant uniquement du champ Conseil Départemental qui serait incompréhensible....

Fehap et FHF : question de la prime COVID établissement de santé privés

Le fait de ne pas avoir d'arbitrage rend les discussions en CSE difficiles.

Réponse ARS : Pour l'instant pas de retour sur le sujet c'est une discussion au ministère. Il y aura surement des financements complémentaires.

Garde d'enfants :

Uriopss : Il y a aussi des remontées sur le problème de l'amplitude garde d'enfant (pas de problème sur la partie école mais sur le périscolaire) + période des congés d'été où cela ne relèvera plus de l'éducation nationale = anticipation !

Réponse ARS : Pour ce qui est des gardes d'enfant, la difficulté en dehors des périodes scolaires réside dans le fait que cela est du ressort de chaque collectivité locale et non plus d'une seule administration centrale mais il faut effectivement anticiper cette question dès à présent. Le seul levier dont dispose l'ARS à ce jour est celui de l'école...

Masques : Dans les informations circulant à un niveau national, il semblerait que les dotations Etat perdureront jusqu'au 31 août ? Confirmation possible ?

Réponse ARS : **La même date mais pas de certitude à ce jour !** L'ARS n'a toujours pas plus de visibilité au-delà de la semaine suivante concernant les dotations en masques.

L'ARS demande de réactiver progressivement les circuits d'approvisionnement propres à chaque organisme gestionnaire (ou mutualisés) afin de ne pas être dépendant des dotations nationales et d'avoir un stock tampon en cas de besoin.

La FHP indique que parmi la livraison de masques de cette semaine certains étaient moisis

Réponse ARS : Quand les livraisons sont défectueuses, l'ARS doit être au courant afin de remonter au national et de compléter la dotation suivante.

Financements et surcoûts

Fnehad : Un calendrier a-t-il été déterminé pour déposer les demandes de financement des surcoûts et des pertes de recettes ?

- A quel moment pourra-t-on l'abonder ?
- Existe-t-il un outil de collecte harmonisé pour le recueil ?
- Chômage partiel Le ministère du travail annonce des taux de prise en charge différencié par secteur ? Lesquels ?

Réponse ARS : pas d'info sur le taux chômage partiel. Quels sont les salariés en chômage partiel ?

Certaines activités ont du mal à reprendre : SAAD, accueil de jour PA. Les usagers ne souhaitent pas reprendre d'où le fait que certains salariés du secteur soient en chômage partiel

Les fédérations alertent d'ailleurs sur la fragilité économique que cela représente car dans le secteur personnes âgées. Certains bénéficiaires ou leur familles sont très réservées, voire refusent, le retour de professionnels à domicile ou la fréquentation d'accueils de jour tant que le virus circule.

Sur les surcoûts ; les choses en sont pas encore arrêtées au niveau national :

Sur le versant médico-social : retours attendus pour juillet : campagne démarre début juin sur justificatifs COVID (surcoût +perte de recette) juin=collecte / Juillet= retour

Travail en deux temps= surcoûts en 1^{er} puis perte de recette

Sur Versant sanitaire : remontées des surcoûts des établissements de santé à titre d'exemples en cours à la DGOS afin d'élaborer un outil de recueil

FHP: hospitalisation patients COVID en SSR : hospitalisation de jour possible ?

Globalement des fiches de reprise d'activité en accueil de jour sur les SSR sont en cours d'élaboration
Comité COVID cancer ; une déclinaison régionale est en cours de constitution. Il devrait se mettre en place d'ici la fin du mois.

Catherine SERRE, Directrice URIOPSS BFC

VISIO CONFERENCE TEMPS D'ECHANGE GESTION-TARIFICATION



L'URIOPSS BFC vous propose un temps d'échange gestion, tarification, en visioconférence, sur le financement de vos structures pendant la crise du COVID-19.

L'objectif est de pouvoir partager vos expériences, questionnements et points d'alerte, sur les pratiques des autorités de tarification et de contrôle dans les départements et en région en matière d'assouplissement des règles budgétaires et de maintien des financements.

Les éléments échangés permettront à l'URIOPSS de faire le lien avec les autorités compétentes afin d'obtenir des éclaircissements sur les pratiques exercées.

Les visioconférences, d'une durée d'une heure, vous sont proposées par secteur d'activité et seront animées par Céline BLONDEL, conseillère technique Gestion Tarification.

Vous trouverez ci-dessous la liste des thématiques pouvant être abordées :

- **Sous activité et maintien des financements :**
 - Quelles sont les méthodologies appliquées par les différentes ATC en matière de financement des places vacantes ?
 - Quelles sont les pratiques en matière de compensation des diminutions de recettes ?
- **Surcoûts :**
 - Quelles sont les demandes des ATC en matière de chiffrage des surcoûts ?
 - Quel est l'impact budgétaire du changement de régime (sécurité sociale) de vos personnels en arrêt pour garde d'enfants vers le dispositif de chômage partiel ?
 - Quelles sont les pratiques des ATC en matière de prise en charge des évolutions du groupe 2 ?
- **Prime à destination des personnels des ESSMS :**
 - Quels sont les positionnements des ATC départementales en la matière ?
- **Mise en œuvre du report des délais pour les CA, ERRD, BP, EPRD**
- **Report des délais dans la négociation et la signature des CPOM**

>>>> Retenez dès à présent les dates >>>>

Mardi 26 mai à 14h	Secteur PA
Mercredi 27 mai à 14h	Secteur PH
Jeudi 28 mai à 14h	Secteur Aide à Domicile
Mardi 2 juin à 14h	Secteur AHI
Jeudi 4 juin à 14h	Secteur Enfance

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos souhaits de thématiques à aborder.
Un lien d'inscription vous sera envoyé par mail semaine prochaine.



Reconnaissance des soignants hospitaliers impliqués dans l'épidémie de #Covid19

Communiqué de presse du Ministère du Travail Reconnaissance des soignants hospitaliers impliqués dans l'épidémie de #Covid19

Le Ministre [Olivier Véran](#) salue la publication du décret permettant le versement de la prime annoncée par le Président [Emmanuel Macron](#)

Cette prime constitue une nouvelle occasion de saluer la mobilisation exemplaire de nos équipes soignantes, techniques, logistiques et administratives et traduit la reconnaissance du Gouvernement pour leur engagement dans la gestion d'une épidémie sans précédent.

Le décret sera complété par les textes valorisant davantage le temps supplémentaire effectué par les agents hospitaliers durant cette période, selon les modalités de versement suivantes :

- tous les agents hospitaliers exerçant dans les 40 départements les plus impactés par l'épidémie percevront une prime de 1 500€, versée quels que soient leur statut ou leur activité
- les agents hospitaliers exerçant dans les hôpitaux de première ligne dans la prise en charge des patients COVID+ au sein des autres départements percevront également une prime de 1 500€ et les agents des autres structures, une prime de 500€.

Les agents bénéficiaires de la prime la percevront dans les meilleurs délais, dès mai dans les établissements où les conditions techniques sont réunies, en juin dans les autres.

Au-delà du secteur hospitalier public, l'ensemble des professionnels des très nombreux établissements privés investis dans la réponse sanitaire à cette crise inédite percevront une prime. Le ministre suit avec attention les discussions en cours avec les fédérations du secteur privé pour arrêter rapidement le dispositif en ce sens.

De la même manière, le ministre a confirmé lors de son intervention télévisée du 7 mai l'attribution d'une prime aux personnels de toutes les structures médico-sociales, qu'elles soient publiques ou privées.

Au-delà de ce dispositif, la crise aura été le signal fort d'une nécessité : celle de donner une nouvelle impulsion aux carrières des femmes et des hommes qui travaillent à l'hôpital. Outre des revendications salariales portées par les professionnels, ce sont les fondations mêmes de la politique de ressources humaines à l'hôpital qui doivent être questionnées et modernisées. Les travaux qui en découlent seront portés dans le plan de revalorisation des carrières à l'hôpital, annoncé au mois de mars à Mulhouse par le Président de la République, et qui associera les partenaires sociaux, les conférences et les fédérations concernées.

>> Télécharger le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=63...>

>> Lire le communiqué : <https://solidarites-sante.gouv.fr/.../communique-de-presse-de...>

L'UNIOPSS élaborera une fiche documentaire courant semaine prochaine.



Si vous souhaitez nous faire part de vos initiatives afin de les diffuser auprès de nos adhérents et sur les Réseaux Sociaux, n'hésitez pas à nous envoyer vos infos par mail : contact@uriopss-bfc.fr

>>> RETROUVEZ NOUS SUR [FACEBOOK](#), [TWITTER](#) ET [LINKEDIN](#)



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> **[ACCEDER A CES INFORMATIONS](#)** >>>

Retrouvez les trois dernières newsletters de l'URIOPSS BFC : « [NL Flash spécial COVID-19](#) »

- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°34](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 33](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 32](#) (Numéro spécial Gestion-Tarifification)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 31](#) (Numéro spécial Déconfinement)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 30](#) (Numéro spécial Droit Social)

>>> **[Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#)** >>>
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : www.uriopss-bfc.fr

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - contact@uriopss-bfc.fr - www.uriopss-bfc.fr